



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 20 novembre 2020**

**OBJET : ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE** - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Consommation locale et responsable - SICKLO, Reverrecible, Artisans du Monde-Grenoble et Le Cairn-monnaie locale et citoyenne

Délibération n° 32

Rapporteur : Elizabeth DEBEUNNE

## PROJET

▮

Le rapporteur, Elizabeth DEBEUNNE;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET** : Economie sociale, solidaire et circulaire - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Consommation locale et responsable - SICKLO, Reverrecible, Artisans du Monde-Grenoble et Le Cairn-monnaie locale et citoyenne

### **Exposé des motifs**

Le plan métropolitain de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2016-2020, adopté par le Conseil métropolitain le 1<sup>er</sup> avril 2016, s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS,
- Axe 2 : Communication, promotion et sensibilisation,
- Axe 3 : Ressources humaines et ESS,
- Axe 4 : Observation et prospective.

Depuis plusieurs années, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions portées par des acteurs du territoire et s'inscrivant dans un ou plusieurs axes du plan métropolitain.

Par ailleurs, si les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont su développer des alternatives économiques durables résilientes et encore plus pertinentes en ces temps de crise, certaines d'entre elles doivent également faire face à des difficultés liées à la Covid-19 et à ce titre ces structures sollicitent une aide de la Métropole.

Des éléments d'information complémentaires sont présentés dans les fiches thématiques annexées à la présente délibération.

#### **1) Association Sicklo : service de livraison à vélo et vélo-cargo des commerces grenoblois et service de réparation de cycles**

L'association Sicklo créée en juillet 2019 a pour objectif de développer un mode de livraison éthique de tous types de services à vélos et en vélos cargos.

La structure sollicite la Métropole à hauteur de 4 000 € afin de mettre en place un plan de communication (en direction des particuliers, collectivités et/ou les professionnels du territoire concernés) pour faire connaître et développer les services de l'association.

Ce projet constitue une alternative locale relevant de l'ESS à l'offre des grandes plateformes de livraison (services de livraison non motorisés, meilleure visibilité du commerce local accessible en circuit court) et développe une dimension d'utilité sociale forte en luttant contre toutes les formes de précarité des salariés.

Pour mémoire, la Métropole a octroyé un financement à hauteur de 4 000 € au titre de l'année 2019.

#### **2) Association Reverrecible**

Reverrecible est une association créée fin 2018 pour la mise en place d'un service de consigne, de collecte et de lavage des contenants en verre en vue de leur réutilisation. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière utilisant des contenants en verre et des

bouteilles en particulier, des producteurs aux consommateurs en passant par les distributeurs.

Afin d'expérimenter la collecte et le nettoyage de bouteilles, Reverrecible a lancé le défi « Ramène ta bouteille ! » en décembre 2019 que la Métropole a soutenu à hauteur de 5 000 €.

En 2020, Reverrecible lance un nouveau défi « Une bouteille ramenée, un flocon sauvé ! » afin de mobiliser les citoyens autour de la consigne avec plusieurs producteurs et points de collecte sur des formats spécifiques aux producteurs partenaires.

L'association Reverrecible sollicite la Métropole à hauteur de 4 999 € au titre de ce projet.

### **3) Association Artisans du Monde Grenoble – action « Alimenterre »**

L'association Artisans du Monde organise le festival international et la campagne de sensibilisation « Alimenterre » sur le territoire métropolitain afin d'informer et d'échanger sur un système alimentaire plus juste et plus durable. Il organise des temps de sensibilisation et d'échanges avec des publics variés, particuliers ou scolaires. La campagne « Alimenterre » lui a permis de s'adapter aux contraintes sanitaires dans le prolongement du festival.

Pour rappel, la Métropole a octroyé un financement à hauteur de 1 200 € au titre de l'année 2019.

L'association Artisans du Monde sollicite la Métropole à hauteur de 1 200 € pour ce projet.

Les demandes de subvention des associations Sicklo, Reverrecible et Artisans du Monde feront l'objet d'une décision du Président de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président (délibération du 17 juillet 2020).

### **4) Association Le Cairn monnaie locale et citoyenne :**

Depuis 2017, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement du Cairn, monnaie locale complémentaire. Il constitue un outil pertinent pour le développement d'échanges entre des citoyens utilisateurs de la monnaie, des professionnels qui l'acceptent et des collectivités, des associations ou d'autres organismes qui peuvent intégrer cet outil dans leur fonctionnement. Dans le contexte de crise économique liée à la Covid-19, c'est un outil de résilience du territoire qui vient soutenir l'économie locale par le développement d'une économie de proximité, le soutien au financement de projets locaux et le portage de projets d'inclusion économique des plus défavorisés.

Depuis sa création, le réseau des utilisateurs du Cairn s'est développé en passant de 1 455 adhérents particuliers et 223 adhérents professionnels en décembre 2018 à 2 374 adhérents particuliers et 346 adhérents professionnels en septembre 2020.

Pour rappel, le Conseil métropolitain a accordé une subvention d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2019. Au titre de l'année 2020, Le Cairn - monnaie locale et citoyenne, sollicite la Métropole à hauteur de 35 000 €.

Il est proposé de soutenir l'association Le Cairn - monnaie locale et citoyenne à hauteur de 35 000 € au titre de l'axe 1 du plan d'actions de l'Economie Sociale et Solidaire afin de

poursuivre le développement du réseau et les projets économiques et sociaux sur le territoire ainsi que de l'accompagner pour diversifier les partenariats publics et privés.

**En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération cadre du Conseil métropolitain du 1er avril 2016, relative à l'adoption du plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016-2020

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 06 novembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au titre de l'année 2020 à l'association Le Cairn – Monnaie locale et citoyenne et décide de verser à ce titre une subvention de 35 000 €,
- Précise que cette subvention sera versée en une fois dès sa notification,
- Autorise le Président à signer la convention entre Grenoble-Alpes Métropole avec l'association le Cairn – monnaie locale et citoyenne.